Olivier Véran sous statut de témoin assisté pour sa gestion de l’épidémie de Covid-19

écrit par Monique B | 29 novembre 2023

Le ministre de la Santé Olivier Veran à une conférence sur la situation du Covid-19, à Paris, le 20 janvier 2022. (Photo JULIEN DE ROSA/AFP via Getty Images)

Le ministre de la Santé Olivier Veran à une conférence sur la situation du Covid-19, à Paris, le 20 janvier 2022. (Photo JULIEN DE ROSA/AFP via Getty Images)

L’actuel porte-parole du gouvernement Olivier Véran a été placé en juin sous le statut de témoin assisté dans l’information judiciaire à la Cour de justice de la République (CJR) sur la gestion de l’épidémie de Covid-19 par les autorités, a appris vendredi l’AFP de sources proches du dossier.

Olivier Véran, qui a été ministre de la Santé de février 2020 à mai 2022, a été placé sous statut de témoin assisté pour abstention volontaire de combattre un sinistre, a précisé l’une des sources proches du dossier. Ce statut, moins incriminant, donne accès au dossier mais épargne le risque d’un renvoi en procès.

M. Véran a été entendu trois fois, notamment en juillet et en novembre, a précisé une autre source proche du dossier. Sollicité par l’AFP, le cabinet d’Olivier Véran n’a pas commenté. Le 14 novembre, M. Véran avait fait allusion à ce placement sous statut de témoin assisté sur le plateau de

Mediapart, évoquant « des discussions dont je rends compte très naturellement et très agréablement devant la CJR, ça ne me pose aucune difficulté ».

L'information judiciaire sur la gestion gouvernementale de la pandémie est ouverte depuis juillet 2020, pour mise en danger de la vie d'autrui et abstention volontaire de combattre un sinistre. Les investigations avaient été lancées le 7 juillet 2020 après plusieurs plaintes dénonçant, dès le début du confinement en France, le manque d'équipements de protection pour les soignants et la population ou encore les errements sur la nécessité ou non de porter des masques.

Des perquisitions chez Édouard Philippe, Agnès Buzyn et Olivier Véran

Dans ce cadre, des perquisitions avaient été menées en octobre 2020, notamment aux domiciles et bureaux d'Édouard Philippe, Agnès Buzyn, Olivier Véran, son successeur au ministère de la Santé, et de l'ex-membre du gouvernement Sibeth Ndiaye.

Puis Agnès Buzyn, ministre de la Santé entre mai 2017 et février 2020, avait été mise en examen en septembre 2021 pour mise en danger de la vie d'autrui. Elle avait contesté cette mise en examen, et obtenu son annulation devant la Cour de cassation. Elle est désormais placée sous le statut plus favorable de témoin assisté pour mise en danger de la vie d'autrui ainsi qu'abstention volontaire de combattre un sinistre. L'ancien Premier ministre Édouard Philippe, lui, est témoin assisté depuis octobre 2022 pour mise en danger de la vie d'autrui et abstention volontaire de combattre un sinistre.

https://www.epochtimes.fr/olivier-veran-sous-statut-de-temoin-assiste-pour-sa-gestion-de-lepidemie-de-covid-19-2478842.html